DEUX IMPORTANTES BATTUES

à la Frontière

CINQ ARRESTATIONS

La présence de Twechuizen, l'auteur présumé de l'assassinat de la rue Léon-Gambetta, ayant été signalée sur la *frontière* par des indicateurs, la sûreté de Roubaix, de concert avec la police belge, résolut de faire aussitôt une battue de ce côté.

Lundi matin, à onze heures, les agents de sûreté de Roubaix et de Tourcoing, la gendarmerie et les gardes-champêtres de Wattrelos occupèrent toute la *zone* frontière, comprise entre le hameau du Risquons-Tout et la commune d'Herseaux, soit sept kilomètres. La gendarmerie de Mouscron, sous les ordres du commandant Van Resbeecke et du maréchal des logis Clesse, se mit aussitôt à rabattre du côté de la France, tandis que la police française visitait minutieusement les hameaux de la « Broche de Fer », du Ballon », du « Puche », du « Mont-à-Leux » et du « Petit Courtrai ».

A cet endroit, la sûreté mit en état d'arrestation un journalier, Jules Vercomste, âgé de 29 ans, demeurant à Tourcoing, rue du Couet, 8, sous l'inculpation de vagabondage et de délit de chasse. Cet individu a déjà subi de nombreuses condamnations, notamment pour escroqueries et infraction à la loi sur les jeux de hasard; son attirail de bonneteur et une somme de 35 francs ont été saisis. Vercomste a été écroué à la gendarmerie de Wattrelos.

Une seconde arrestation était opérée en même temps au hameau du « Ballon », celle d'un individu de nationalité belge, nommé Alphonse Bruneel, 23 ans, sans domicile fixe; Bruneel qui a été conduit à Mouscron, sera poursuivi pour vagabondage et rébellion.

Cette première battue prit fin vers trois heures et demie.

Une heure plus tard, la sûreté de Roubaix et la gendarmerie de Mouscron se remirent en campagne; partant d'Herseaux, ils suivirent la frontière depuis cette dernière commune jusqu'au hameau du Risquons-Tout. Cette seconde battue amena l'arrestation de trois personnes, deux hommes et une femme.

Au Mont-à-Leux, un bonneteur, Louis Cardon, 22 ans, demeurant rue Archimède, cour Losfeld, 7, à Roubaix, fut surpris dans l'exercice de sa profession; il a été ramené à Roubaix. Un peu plus loin, on mit également la main sur Henri Wynckel, 30 ans, et Rosalie Gohnen, 22 ans, recherchés par la police française et sous le coup d'un mandat d'amener; les deux prisonniers ont été conduits à Mouscron, ils seront extradés d'ici peu.

Disons pour terminer que la police française était sous les ordres de M. Chaine, commissaire-chef de la sûreté de Roubaix, aide du brigadier Delence et des gardiens-chefs Labbe et Cuvelier. Ces battues n'ont pas eu le résultat qu'on attendait — c'est-à-dire l'arrestation de Twechuizen — mais la police n'a pas perdu son temps. Ces petites promenades sont toujours excellentes car elles ont pour conséquence d'éloigner, au *moins* pour un certains temps, les rôdeurs et les repris de justice qui infestent notre frontière.

TOURCOING

NOS ARTISTES. — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort d'un de nos concitoyens qui s'était fait un nom dans les arts, le peintre Archange Bodin. Depuis plusieurs années déjà, M. Archange Bodin habitait une commune du département de l'Aisne, et c'est ainsi que la nouvelle de sa mort nous est parvenue indirectement et un peu tardivement.

M. Archange Bodin était né à Tourcoing le 18 novembre 1838; il était donc dans sa 65e année. Doué de très heureuses dispositions, il fut successivement élève de M. Fleury, et de M. Chérier, puis il entrait à l'Académie de Lille et était enfin admis, au concours, à l'école des Beaux-Arts de Paris.

Archange Bodin était surtout un peintre consciencieux. Nous avons de lui, au Musée de Tourcoing, plusieurs toiles : une copie de « la bataille de Tourcoing » par Jolivet (l'original est à Versailles), pièce d'une réelle valeur documentaire, puis la « Bénédiction du pain », « La chaste Suzanne », « Le bon Samaritain », « Cendrillon ». Il a fait également un certain nombre de portraits, et nous avons eu l'occasion de parler, dans ce journal, de toute une série de tableaux, la vie de St-Vincent de Paul, dûs au même artiste, qui ornent l'église de Loos.

Archange Bodin appartenait à une honorable famille de Tourcoing, et, malgré son éloignement, il avait conservé ici de nombreuses relations d'amitié. Aussi nous avons tenu à rendre un suprême hommage à la mémoire de l'artiste et du concitoyen éminemment sympathique.

De l'E.....

LES PALMES ACADÉMIQUES. — Parmi les nominations parues hier à l'« Officiel » des officiers d'Académie, nous relevons le nom de M. Emile Lecomte, premier adjoint au maire de la ville.

Nous ne partageons pas les opinions politiques de M. Emile Lecomte, mais nous aimons à rendre hommage à la parfaite courtoisie de ses rapports, comme administrateur de la ville, et, à ce titre, nous applaudissons très volontiers, à la distinction qu'il vient d'obtenir.

UNE RÉUNION CHEZ LES « ANCIENS SOUS-OFFICIERS ». — Ainsi que nous l'avons annoncé, la réunion générale trimestrielle obligatoire, de la société des anciens sous-officiers de Tourcoing, a eu lieu dimanche 2 mars, au café du Centre. M. Barbanson a fait une intéressante conférence, il a vivement impressionné son auditoire, en citant à l'appui des exemples de courage civils et militaires, particulièrement ceux à l'actif des enfants et des sous-officiers, et qui sont, dit-il, l'apanage et presque exclusivement le propre du caractère français. En l'entendant rappeler, en termes d'une vibrante éloquence, de grandes et belles vertus historiques et communément françaises, on éprouvait une légitime fierté. Des projections lumineuses ont agrémenté cette belle et instructive causerie, qui laissera un bon souvenir au cœur de tous les sociétaires présents.

VOL D'UNE MOTTE DE BEURRE. — Dans la soirée de dimanche des malfaiteurs ont pénétré dans la boutique de M. Louis Demeyère, marchand de beurre et œufs, rue de l'Epinette, et y ont dérobé une motte de beurre pesant douze kilogrammes, représentant une valeur de quarante francs environ. Plainte a été déposée à la police.

UNE TENTATIVE DE VOL. — Dans la soirée de dimanche des malfaiteurs, restés jusqu'ici inconnus, se sont introduits chez M. Leclercq, rue des Cinq-Voies, 24, en passant par une fenêtre qu'ils ont fracturée. Ils ont fouillé les meubles et mis tout sens dessus-dessous. Ce n'est que plus tard que M. Leconte constata le fait, toutefois on ignore s'il y a eu recélement vol. La police informe.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la fabrique de peigne de MM. Honoré frères, rue de la Lutte, un tisserand, Amand Chapelet, 26 ans, demeurant rue Saint-Blaise, 55, a été piqué à l'index droit par une pointe de son métier. Quinze jours de repos.

— Dans la filature de laines de M. Paul Jonglez, rue de la Blanche-Porte, un rattacheur, Jean-Baptiste Duponchel, 19 ans, domicilié à Mouvaux, s'est blessé au bras gauche avec son couteau en dégraissant. L'incapacité de travail sera de quinze jours.

— Dans l'usine de MM. Emile Leplat et fils, filateurs, rue Duguay Trouin, un garroteur, Valère Vergote, 37 ans, demeurant rue d'Isly, 3, s'est contusionné le pied droit en tombant. Quelques jours de repos lui ont été prescrits.

LES CONTRAVENTIONS. — Hier, lundi, la police a dressé quatre contraventions pour diverses infractions.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, lundi, il est arrivé aux Halles : pommes de terre, 500 kilos.

MARCQ-EN-BARŒUL

INCENDIE D'UNE MEULE DE BLÉ. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un incendie attribué à la malveillance, a détruit totalement une meule de cent cinquante hectolitres de blé appartenant à Mme veuve Dinsale, qui se trouvait rue des Peupliers, à une trentaine de mètres de la ferme. Les dégâts sont couverts par l'assurance. La police a ouvert une enquête.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LA MENDICITÉ. — Jean Blobloame, âgé de 52 ans, domicilié à Roncq, a été arrêté à Neuville-en-Ferrain, lundi, dans la matinée, pour délit de mendicité.

BONDUES

M. JOSEPH CONIA, délégué cantonal, vient d'être nommé officier d'Académie.

RONCQ

UN ENFANT VICTIME D'UN GRAVE ACCIDENT. — Lundi matin, vers huit heures, un jeune garçon de cinq ans, Jean Tillieux, demeurant derrière l'église Saint-Roch, au Blanc-Four, se rendant à l'école, est tombé sur une pierre et s'est fait, au ventre, une grave contusion. M. le docteur Gallaert, appelé à lui donner des soins, n'a pu encore se prononcer sur les conséquences de la blessure.

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — Le garde-champêtre Forrêt a procédé, lundi matin, à l'arrestation d'un journalier, Joseph Moerman, âgé de 21 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

LES PALMES ACADÉMIQUES

Officiers d'instruction publique

Voici, pour le Nord et le Pas-de-Calais, la liste *complète des officiers* de l'Instruction publique et d'académie, nommés par le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts par un arrêté en date du 2 mars :

Barbe Jean-Charles-Louis, avocat, délégué cantonal, membre du bureau d'administration du Lycée Faidherbe, à Lille; Evrard Emile, conseiller municipal à Douai, membre du conseil d'administration des Ecoles normales; Guillot Jules, directeur de diverses sociétés musicales à Maubeuge; Haleine Charles-Xavier-Augustin, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Amiens, délégué cantonal; Lemoine Julien, conseiller général, maire, délégué cantonal à Hallines (Pas-de-Calais); May Guillaim, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Dunkerque; Mazingue Ernest-Ferdinand, compositeur de musique à Lille; Monfils Jean, secrétaire, agent-comptable de l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix; Neermann Louis-Adolphe, directeur de l'Ecole de musique de Dunkerque; Pérache Victor-Charles, chef des bureaux de l'ingénieur en chef du département du Nord à Lille; Plas Julien, maire de Saint-Saulve, délégué cantonal; Plez Pierre-Henri, colonel, commandant le 8e régiment d'infanterie; Pollet, docteur, délégué cantonal, médecin des écoles normales de Douai; Mme Poncelet, femme de lettres, Douai; Potiez Charles-Alfred, juge de paix à Arleux (Nord); Revellez Henri, secrétaire général de la mairie de Boulogne; Riche, docteur, délégué cantonal à Jeumont; Sculfort Henri, président du conseil général, délégué cantonal à Maubeuge; Wemaere, docteur, conseiller d'arrondissement, président de la délégation cantonale à Wormhoudt.

MM. Nicolas Dupret, professeur au collège d'Arras; Victor Poulet, conseiller municipal à Wignehies.

Officiers d'académie

Aldebert Léon-Joseph, directeur du Mont-de-Piété à Lille, délégué cantonal; Bersal Louis-Auguste-Joseph, directeur de l'Harmonie municipale de Laventie (Pas-de-Calais); Biarde, docteur, médecin inspecteur des écoles de la ville de Douai, délégué cantonal; Bocquart Charles, architecte à Quesnoy-sur-Deûle, secrétaire de la délégation cantonale; Bertrand, avoué général à Douai; Bezin, conseiller municipal, délégué cantonal à Cambrai; De Bil Eugène, pharmacien, délégué cantonal à Hondschoote; Bonteaux Paul-Emile, pharmacien, délégué cantonal à Cambrai; Bosquet Clovis, président de Chambre à la Cour d'appel de Douai, membre du bureau du Conseil d'administration des écoles normales; Boucherie Charles-Edouard, professeur de gymnastique à Lille; Boutiaset Onésime, inspecteur divisionnaire du travail à Lille; Brasseur Firmin-Charles, secrétaire-rédacteur de la Chambre de Commerce, conseiller municipal à Saint-Martin de Boulogne (P.-de-C.); Bronequart, docteur, conseiller municipal à Lumbres (P.-de-C.), délégué cantonal; Mlle Bulteau, professeur à l'Ecole Nationale de Musique de Lille; Bury J.-B., maire de Leon-Plage (Nord), délégué cantonal; Butruille, docteur-chirurgien en chef de l'Hotel-Dieu et des Hospices de Roubaix, délégué cantonal; Canda Ulysse, vétérinaire, conseiller municipal à Lillers (Pas-de-Calais); Cardier Louis-Désiré, conseiller municipal à Cambrai; Carpentier Jules, compositeur de musique à Maubeuge; Castan, docteur, conseiller général, délégué cantonal à Vieux-Condé; Caudevelle Henri, photographe à Boulogne-sur-Mer; Cazaubon Octave, professeur de musique au collège de Béthune; Cousin François-Joseph, délégué cantonal à Bondues (Nord); Coquempot Ferdinand, conseiller municipal, délégué cantonal à Fruges (P.-de-C.); Croisette Alfred, publiciste à Lille; Debacker Emile-Léonce, professeur à l'école communale d'architecture de Dunkerque;

d'architecture de Dunkerque; Lecomte Emile-Joseph, adjoint au maire de Tourcoing (Nord), délégué cantonal; Albert Burdiant, professeur au collège d'Arras; Arthur Bouzel, suppléant de justice de paix à Hautbourdin; Augustin Damiens, juge de paix, maire de Croisilles, la Bassée; Leclou Evrard, délégué cantonal à Lille; Hilaire Nigeon, président du Comité illettré du sou des écoles laïques à Lille.

Delière Joseph, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal à Preux-au-Sart (Nord); Declemy Antoine, conseiller d'arrondissement, maire de Zouafques (P.-de-C.); Delattre Jules-Emile, professeur de musique à La Bassée (Nord); Delaunoy Charles-Joseph, chef de bataillon du génie, hors cadre, chef d'état-major du gouvernement militaire de Lille; Delebart, président du Musée industriel de Lille; Dumombre Emile, maire d'Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais), délégué cantonal; Dervaux Henri, critique musical à Lille; Dienne Emile, professeur au Conservatoire de musique de Lille; Dorny Anatole-Nestor, secrétaire de la mairie de Condé-sur-l'Escaut (Nord); Douay René, juge de paix au Quesnoy (Nord), délégué cantonal; Duflot Jules-Armand, président de l'Association amicale des anciens élèves des écoles laïques de Somain (Nord), délégué cantonal; Dupré A., juge de paix à Valenciennes;

Ernoud Edouard-Emile, adjoint au maire de Merville (Nord), délégué cantonal; Fontaine Emile, adjoint au maire de Maubeuge (Nord), délégué cantonal; Fontelaye Eugène, adjoint au maire de Valenciennes, délégué cantonal; Fourgeaud Charles-Léonard, sculpteur à Orchies (Nord); Gabelles Gustave, professeur au Conservatoire de musique de Lille; Gaillardot Gent-Eugène, juge de paix à Lens (P.-de-C.); Ghesquières Désiré, architecte, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts à Lille;

Gillon Henri, agent-voyer à Marcoing (Nord), délégué cantonal; Hubert Ernest-Léon, directeur départemental des Postes et Télégraphes à Lille; Hochstetter Jules-Godefroy, vice-président de la Société industrielle du Nord de la France à Marquette (Nord); Huart Aberlard, conseiller municipal et délégué cantonal à Anzin (Nord); Huot Antoine-Charles, professeur à l'école municipale de musique de Dunkerque;

Kling Edouard, contrôleur des manufactures de l'Etat à Lille; Laine Victor-Armand, professeur de dessin à l'Ecole primaire supérieure de Fourmies (Nord); Laurent Ferdinand dit Laurent Marchony, président de l'Association du Mérite agricole de la région du Nord à Auchy (Nord); Laurette Jean-Baptiste, délégué cantonal à Denain (Nord); Laut Achille-Charles, membre de la Commission scolaire du Comité de la Caisse des Ecoles, président de la Société symphonique de Calais;

Lavoix Léon, conseiller municipal, membre du Bureau d'administration du Lycée de Douai; Lebas Louis-Jules, président du jury d'Etat départemental des ouvriers d'art, du Conseil des prud'hommes, de la Commission du travail à Calais; Lecat Jules, professeur de musique, chef de l'Harmonie municipale d'Avion (P.-de-C.); Leclercq Louis, artiste peintre à Equihen (P.-de-C.); Lefebvre du Prey Paul-Ernest, avocat et publiciste à Douai;

Lingeons-Six Désiré, secrétaire-trésorier de la Chambre des imprimeurs du Nord à Lille; Lixon Jules, maire de Felleries (Nord); Loradan Charles-Henri-Joseph, vice-président du Denier des Ecoles laïques à Armentières; le docteur Malize Jules-Joseph, conseiller municipal, délégué cantonal à Verron (P.-de-C.); Maboeuvrez Alfred-Luc-Auguste, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Dunkerque; Maquet Maurice, directeur des Concerts artistique de Lille; Martin Paul, vice-président de la Société des voyageurs et employés de commerce de Lille;

Mary Emile-Victor, fondateur et président de l'Union chorale de Blanc-Misseron (Nord); Maugendre Villers Edouard-Charles, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille; Mercier Jules, secrétaire de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Franklin à Lille; Montigny Fernand-Charles, professeur à l'Ecole Nationale de Musique de Roubaix; Monvoisin Gaston-Albert-Auguste, délégué cantonal, membre du Comité de patronage de l'Ecole primaire supérieure de filles de Roubaix; Madame Moreau, membre du Bureau d'administration du collège de jeunes filles à Cambrai; Morel Alfred-Henri-Joseph, ancien instituteur, délégué cantonal à Givenchy-lez-La Bassée (Pas-de-Calais); Norel Edmond-Simon-Louis, secrétaire de la sous-préfecture d'Hazebrouck (Nord); Piquet Louis-Joseph, instituteur en retraite à Chiembronne (P.-de-C.); De Pootere Edmond, professeur de musique à Lille; Potier Aimé-Jean-Baptiste-Joseph, délégué cantonal à Templeuve (Nord); Rajat Raymond-Camille-Marie, délégué cantonal, membre de la Commission scolaire et de la Caisse des Ecoles à Lille;

Ronfort Alfred, architecte à Auchy-les-Hesdin (Pas-de-Calais); Sauder Charles-Henri, secrétaire de la délégation cantonale à Haubourdin; Sauvage Raymond, architecte à Lille; Seyfried Henri, publiciste à Cambrai; Sirot Henry, architecte à Douai; Spriet Charles, membre de la Commission historique départementale à Lambersart; Tellier Louis, serrurier d'art à Lille; Cherv Raymond, secrétaire général adjoint de la Société de Géographie de Lille.

Thibaut Jules, receveur des postes à Anzin; Tribourdeaux Alfred, conseiller général, délégué cantonal à Lille; Turpin Louis, membre du bureau de l'Association des anciens élèves du collège à Armentières; Valendacq Jean, membre fondateur de la Société des amis de l'Université de Lille; Vanterberghe Léonold, directeur de l'Harmonie municipale de Cambrai; Verstraete Edmond, directeur des sociétés musicales à Condé-sur-Escaut; Verlinde Fernand, directeur de laboratoire de chimie industrielle à Lille; Wallart Léonce, délégué cantonal à Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais); Wallet Victor, publiciste à Saint-Pol.

LILLE

TENTATIVE D'ASSASSINAT A FIVES-LILLE. — Un jeune homme qui veut tuer son ancienne amie. — Trois coups de revolver. — Il y a quelque temps, un faïencier, Jules Debuigne, âgé de 21 ans, demeurant à Mons-en-Barœul, faisait la connaissance d'une jeune fille, Mlle Hortense Vanhout, âgée de 18 ans, fileuse, demeurant rue Saint-Druon, 51. Des relations intimes ne tardèrent pas à exister entre les jeunes gens, mais, un beau jour, pour un motif que l'on ignore, Hortense partit en déclarant à Debuigne que tout était « fini » entre eux. Debuigne, qui était très jaloux, et qui, de plus, a un caractère très violent, fut très attristé de cette séparation, et souvent il attendait Hortense et lui demandait de reprendre les relations interrompues; celle-ci refusait toujours.

— Le drame. — Lundi, vers une heure et demie du matin, Debuigne, qui cherchait encore après son ancienne amie, l'aperçut dans la rue Rabelais, accompagnée de trois jeunes gens. Le faïencier s'était muni d'un revolver chargé de six balles. Il se dirigea aussitôt vers Hortense Vanhout et la pria de le suivre. La jeune fille refusa avec énergie et voulut continuer son chemin. C'est alors que Debuigne, au paroxysme de la colère, tira son arme et fit feu par trois fois sur la malheureuse. L'une des balles alla se loger dans la tête, une autre dans l'épaule gauche, la troisième n'atteignit pas la jeune fille. Son coup fait, Jules Debuigne prit la fuite, tandis que sa victime, qui pendait le sang en abondance, tombait inanimée sur la chaussée.

Le poste de police du huitième arrondissement fut aussitôt prévenu et des agents se mirent à la recherche du meurtrier, qui ne tarda pas à être arrêté. M. le docteur Christiaens, qui a donné ses soins à la blessée, n'a pu se prononcer sur la gravité de son état; il l'a fait transporter à l'hôpital Saint-Sauveur. Debuigne a été interrogé par M. Cordier, commissaire de police du neuvième arrondissement, à qui il a fait le récit de sa tentative de meurtre. Ce jeune homme a manifesté un certain repentir.

Ce drame de jalousie a produit un vif émoi à Fives et à Mons-en-Barœul. Dans l'après-midi de lundi, nous avons fait prendre des nouvelles sur l'état de Mlle Vanhout. La victime du drame de la rue Rabelais est dans un état plutôt satisfaisant; on a pu extraire la balle qui s'était logée dans l'épaule.

EXPOSITION DE LILLE 1902. — La grande Galerie des Machines de l'Exposition de Lille est en voie d'achèvement et sa masse imposante se détache sur la partie Nord du Champ-de-Mars, en face du Palais des Beaux-Arts. Cette galerie, de trente mètres de portée, est la plus importante qui ait été édifiée en province; elle est exclusivement réservée aux machines motrices, machines-outils et petite mécanique.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CAPLETTE-RAESENEUR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Desiré-Florimond CAPLETTE, boucher, décédé à Croix, le 3 mars 1902, dans sa 55e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 5 courant, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Pierre, à Croix. — Les Vêpres seront chantées le même jour, à quatre heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Kléber, 123.

Les amis et connaissances de la famille FRESNOY-HEULZE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Zélie HEULZE, épouse de Monsieur Fidèle FRESNOY, décédée à Roubaix, à l'âge de soixante-cinq ans, administrée des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 4 courant, à trois heures, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire rue Décrème, 104, à deux heures trois quarts.

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais grand deuil). — Imprimerie **A. Reboux.**

(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5).

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	1.60 » »	2.10 » »
800 » »	1.65 » »	2.20 » »
700 » »	1.75 » »	2.30 » »
600 » »	1.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.10 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les lettres de décès 0,25 cent. en plus au cent.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — Le concert d'hier de la Fanfare Delattre à l'Hippodrome. — C'est plutôt une solennité artistique, qu'un concert, que la « Fanfare Delattre » a donné, lundi soir, à l'Hippodrome, devant un auditoire compact et choisi, venu manifester, par sa présence, toute sa sympathie envers la vaillante société. Le programme de cette fête était admirablement composé, et les organisateurs avaient fait appel au concours d'artistes distingués appartenant aux premières scènes parisiennes. La « Fanfare Delattre », sous l'énergique direction de son chef dévoué, M. Knorr, a ouvert la soirée en exécutant merveilleusement deux œuvres différentes, mais également captivantes : « Hommage au Président » et l'ouverture « d'Obéron », dont elle a détaillé délicatement les diverses phases musicales. Les auditeurs charmés ont justement acclamé les musiciens. M. Balsart, du Grand Opéra, a succédé à la « Fanfare Delattre ». Cet artiste possède un organe souple et puissant de basse chantante, qu'il conduit avec aisance; il phrase agréablement et possède, à un degré élevé, le sentiment des nuances les plus délicates. Son beau talent a surtout été apprécié dans l'air de « Vêpres Siciliennes » et l'air de « Patrie », sans omettre le duo d'« Ève » et celui des « Huguenots », où il avait comme partenaire distingué Mme Bronville, également de l'Opéra. Mme Bronville chante avec charme, remarquable surtout dans les vocalisations. L'agréable impression qu'ont produite sur l'auditoire enthousiasmé, ces deux artistes, s'est traduite par des applaudissements sympathiques et prolongés, à leur adresse. Mlle Bernier, du Théâtre de la Renaissance, a récité très gentiment deux poésies ravissantes : « C'est le vent » et « L'Amour frileux ». M. Chaussier, corniste-virtuose des Concerts du Conservatoire, a exécuté, dans la première partie, un « Morceau de Concert », et, dans la seconde, « Une romance sans paroles » et une « Fantaisie-Chasse », œuvres de sa composition, avec une extraordinaire facilité, se riant de toutes les difficultés. M. Chaussier a recueilli un éclatant succès; il a été rappelé plusieurs fois. M. Chambéry, inimitable dans ses scènes comiques : « L'Heure du Berger » et « La Musique au Salon » a été vigoureusement applaudi par l'assistance satisfaite. Cet artiste, qui est aussi un comédien, a interprété, avec Mlle Bernier, « La Visite du Docteur », comédie en un acte, et « Avant la Noce », opéra-comique. Ces scènes à quiproquos, émaillées d'incidents comiques, ont été très bien goûtées de l'auditoire. Gardons-nous d'oublier M. Leblond, à qui était dévolue la tâche ardue de pianiste-accompagnateur. M. Leblond est resté à la hauteur de la réputation qu'il s'est acquise, tant en province qu'à Paris. Deux magnifiques gerbes de fleurs ont été offertes, au cours de la soirée, à Mme Bronville, et Mlle Bernier.

WATTRELOS. — Salle Destailleurs, rue de la Gendarmerie. — La troupe du théâtre de Roubaix, sous la direction de M. Louis Couvreur, donnera aujourd'hui mardi, à huit heures précises « La Petite Mionne », grand drame en cinq actes et neuf tableaux. M. Louis Courreur remplira le rôle de Mourillon qu'il a créé à Roubaix. On peut se procurer des billets à l'avance chez M. Vincent-Varratte, cafetier, place de Wattrelos. — Lundi 10 mars, pour la clôture de la saison et les adieux de la troupe, représentation extraordinaire.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DE ROUBAIX

Direction : Louis Courreur

Bur. à 7 h. 1/2 — Jeudi 6 mars 1902 — Rideau à 8 h.

SPECTACLE OFFERT AUX DAMES

Dernière représentation du grand succès :

LA BOUQUETIÈRE DES INNOCENTS

grand drame en 5 actes et 11 tableaux 1439

GRAND-THÉATRE DE LILLE. — Direction : A. Bourdette. — Spectacle du mardi 4 mars 1902. — Bureaux à 6 h. 30; rideau à 7 heures. — MON ENFANT, comédie en trois actes, et GRISÉLIDIS, opéra en quatre actes.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et de beaux articles à des prix avantageux?

Comment voulez-vous que le public le sache, si vous ne le lui dites pas? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous?

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 3 mars

Présidence de M. Lavoix, conseiller

Ministère public, M. Schuler, avocat-général

1re affaire

LE DRAME SANGLANT

de la rue Saint-Vincent-de-Paul

A ROUBAIX

Après les formalités du tirage au sort des jurés, l'interrogation d'identité de l'accusé et le serment des jurés, lecture est donnée de

L'acte d'accusation

Le 14 décembre 1901, vers six heures du matin, le sieur Albert Lepers, tisserand à Wasquehal, qui, à cause de ses habitudes d'ivrognerie et de la violence de son caractère, vivait séparé de sa femme, se rendit dans la cour Duquesne à Roubaix, où elle habitait.

Après lui avoir cherché querelle, il la violenta; mais aux cris et appels au secours poussés par sa femme, il prit la fuite; un voisin Dhaeze Amédée se mit à sa poursuite, le rejoignit dans la rue Saint-Vincent-de-Paul et lui porta avec un ciseau à froid plusieurs coups à la tête, au cou et à l'épaule; il rejoignit ensuite sa demeure pendant que sa victime vint s'affaisser à quelques mètres de là et ne tarda pas à succomber.

Dhaeze prétend que c'est par suite d'une méprise qu'il a fait ces blessures à Lepers : il était occupé chez lui à confectionner un coffre quand il entendit appeler au secours; sa mère étant sortie pour aller chercher de l'eau, il crut reconnaître sa voix; apercevant un homme qui s'enfuyait, il eut l'idée qu'il était l'agresseur de sa mère et s'était mis à sa poursuite; il lui avait, dit-il, demandé des explications; comme cet homme s'éloignait sans répondre il lui avait porté plusieurs coups du ciseau à froid qu'il tenait à la main, sans avoir aucunement l'intention de lui donner la mort.

Dhaeze n'avait, en effet, aucun motif de haine contre Lepers, qu'il ne connaissait pas. Il est né à Tourcoing le 29 juillet 1882. Il exerce la profession de tourneur en bois, à Roubaix.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires et est bien noté.

Amédée Dhaeze, qui est assis au banc des accusés, fond en sanglots.

Les témoins

Quatre témoins seulement ont été cités par le ministère public.

M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement à Roubaix, rend compte de la première enquête qu'il a faite, le matin du drame. Lepers, la victime, fut transporté au commissariat par les agents qui l'avaient trouvé râlant près de l'urinoir situé à l'angle des rues Blanchemaille et Saint-Vincent de Paul. Peu après, il rendait le dernier soupir après avoir perdu tout son sang.

M. Laché, s'étant rendu cour Duquesne, a recueilli les dépositions des habitants, notamment celle de la femme Lepers. Il ne parvint qu'après bien des efforts à savoir quelle était la personne qui avait frappé Lepers. Il a fait arrêter Amédée Dhaeze chez son patron, rue des Fleurs, et a reçu sa première déposition. L'accusé a déclaré que c'était par suite d'une méprise qu'il avait frappé Lepers. C'est sur ses indications que M. Laché a retrouvé l'arme du crime dans la cour Duquesne, chez Mlle Clodule Boël.

Mme Lepers, la femme de la victime, raconte la scène qui s'est produite entre son mari et elle. Après avoir bu du café, Lepers ayant manifesté l'intention de rester dans la maison, sa femme le mit à la porte. C'est alors qu'il lui porta des coups et qu'elle se mit à crier : « Au secours! Au voleur! »

Auguste Lagache, apprêteur, rue des Fleurs, cour Desroussaux, a été le seul témoin des coups portés par Amédée Dhaeze. Il déclare avoir vu le jeune tourneur en bois frapper une première fois sa victime contre le mur de l'école maternelle de la rue Saint-Vincent de Paul. Lepers se cachait la tête avec les bras pour éviter les coups.

La victime ayant traversé la rue en courant pour échapper à son agresseur, Dhaeze la poursuivit et la frappa, de nouveau, à plusieurs reprises, en criant : « Crève, salaud! »

Interrogatoire de l'accusé

M. le Président, avant de procéder à l'interrogatoire de l'accusé, fait passer devant MM. les jurés, les pièces à conviction, le ciseau à froid qui a servi à frapper Lepers, et les vêtements de la victime.

Le Président. — Accusé, vous connaissiez votre victime. Avant de la frapper, vous auriez dû lui demander une explication et savoir si elle avait frappé votre mère. Vous avez eu le temps de la réflexion puisque vous avez frappé Lepers à trente-huit mètres de chez vous.

L'accusé, toujours pleurant. — Je n'ai pu penser à rien, ça a été trop vite fait.

Le Président. — Vous avez eu une attitude qui ne plaide pas en votre faveur. A cet homme qui était frappé de quatre coups de couteau vous avez dit : « Crève, salaud! » Vous avez dit à la femme Lepers, qui vous demandait où se trouvait son mari, qu'il était près de l'Hôtel-Dieu sans ajouter que vous l'aviez frappé.

Vous vous êtes remis au travail mais vous avez encore eu une préoccupation, celle de remettre votre arme à une voisine en disant : Je la reprendrai tout à l'heure. En sortant pour vous rendre à votre travail, vous vous êtes contenté de dire : Il n'est plus là! Vous ne vous êtes pas autrement inquiété de votre victime.

L'accusé, fondant toujours en larmes, ne répond que par quelques mots indistincts.

Le Président. — Les renseignements fournis sur vous sont excellents. Vous êtes un honnête ouvrier. Mais le mobile de l'acte abominable que vous avez commis reste toujours inconnu.

L'accusé. — C'était pour venger ma mère.

Sur une question posée par le chef du jury, Amédée Dhaeze répond : En voyant Mme Lepers s'essuyer la figure, je me suis dit : C'est elle qui a été frappée, ce n'est pas ma mère.

M. le Président donne lecture des dépositions de plusieurs témoins qui n'ont pas été cités. Il en ressort qu'après le drame, Amédée Dhaeze avait l'air d'un homme perdu, prêt à aller se jeter à l'eau.

M. le docteur Castiaux, qui a fait l'autopsie de la victime, rend compte des constatations qu'il a faites. Lepers avait reçu quatre coups de ciseau à froid, dont trois à la tête. Le plus grave avait été porté à la face postérieure de l'épaule droite, coupant l'artère humérale, ce qui avait provoqué une abondante hémorragie. Lepers est mort exsangue, saigné à blanc.

Le réquisitoire

M. Schuler, avocat-général, a la parole pour prononcer son réquisitoire. Il rend hommage à l'accusé, brave ouvrier dont on ne fait que des éloges. Mais les faits qu'il a commis sont sans excuse. M. Schuler les rappelle assez brièvement. Il s'attache à montrer que Dhaeze a frappé avec une énergie sauvage. L'expression rapportée par le témoin Lagache : Crève, salaud! est une circonstance aggravante.

La version de Dhaeze, celle de la méprise, n'est pas admise par l'avocat-général qui la déclare tout à fait invraisemblable. L'accusé connaissait le ménage Lepers; plusieurs fois, il avait été témoin des scènes de violences qui s'y passaient; il ne devait donc pas ignorer que c'était Lepers qui battait sa femme. Il aurait dû, au moins, avant de frapper, se renseigner pour savoir si c'était sa mère qui avait été victime de violences.

Il y a peut-être une autre version, ajoute M. Schuler, celle qui consiste à croire que l'accusé a voulu se constituer le justicier de la famille Lepers. Toutefois, l'accusation n'entend pas la faire sienne, ne pouvant l'étayer par des preuves. En raison des bons antécédents de Dhaeze, le ministère public ne retient pas contre lui l'accusation de meurtre, mais seulement celle des coups ayant occasionné la mort sans intention de la donner, ce qui peut entraîner pour l'accusé une peine de prison. M. Schuler ne se refuse pas à ce que le jury lui accorde des circonstances atténuantes.

La plaidoirie

Me de Lauwereyns de Rosendael, avocat de Dhaeze, s'étonne que l'accusation n'accepte pas la version de la méprise, puisque l'ordonnance de renvoi devant la Cour d'assises conclut par ces mots : La version de l'accusé paraît vraisemblable.

Le président et l'avocat-général ont rendu hommage à l'accusé, ajoute le défenseur de Dhaeze. C'est un bon ouvrier et un excellent fils très laborieux.

Me de Lauwereyns s'attache à prouver ensuite que l'accusé n'a pu entendre le bruit de la discussion du ménage Lepers, le bruit de ses outils l'en empêchait. Les femmes Payen et Roussel ont entendu les cris de : A l'assassin! poussés par Mme Lepers. Dhaeze a donc pu vraisemblablement croire que sa mère était en danger. Peut-on faire à un fils